

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Lundi 27 Septembre 2021	Séance du : Mardi 05 Octobre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le Cinq Octobre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 37	
Présents : 31	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault). Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

01. Base de Plein Air - Tarification de la voile sportive 2021-2022 BC

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil communautaires que la Base de Plein Air du Salagou propose un cycle de voile sportive aux enfants dès 6 ans, jusque 17 ans et également aux adultes.

En effet affiliée à la Fédération française de Voile, la structure enseigne la voile et forme de futurs moniteurs, les jeunes participent au cycle des compétitions et régates départementales tout au long de l'année.

Les enfants pratiquent sur trois créneaux les mercredis. Les plus jeunes le matin en Optimist, les plus grands l'après-midi. En voile sportive ou multi activité. La voile sportive permet les niveaux de compétition départemental, voire régional et forme de potentiels futurs aide moniteurs et moniteurs, une main d'œuvre rare. Pour les adhérents licenciés adultes il est proposé un créneau les mardis soir.

Au dernier conseil communautaire, les élus ont voté une tarification à la carte et une location à l'heure, il convient à présent de proposer la nouvelle tarification pour l'année 2021-2022 (septembre à juin hors licence):

- **Optimists** : matin mercredi **210 €** année
- **Catamaran ou planche à voile** : **220 €** année

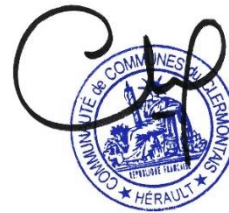
En conséquence, Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la nouvelle tarification de la voile sportive,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la nouvelle tarification de la voile sportive,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.